

A l'écoute des détenus et de leurs proches

Judith Mesplomb,
Assistante Sociale, et
Marc Tegelbeckers,
Psychologue,
de l'équipe
« Aide aux Détenus et Proches » ;
ASJ II asbl,
148 av.
Ducpétiaux,
1060
Bruxelles ;
Tel : 02-537.54.93 ; Fax : 02-343.78.15

La Section d' « Aide sociale aux Détenus et aux Proches » du **Service Laïque d'Aide aux Justiciables asbl** de l'Arrondissement Judiciaire de Bruxelles II existe depuis 1988. Ses missions essentielles relèvent de l'aide sociale, psychologique et juridique aux prévenus, condamnés, libérés, internés, ainsi qu'à leurs proches.

La prise en charge à la demande des personnes concernées se veut globale et intégrée par des démarches impliquant conjointement assistants sociaux, psychologues et juriste.

Les suivis sont individuels et s'effectuent au sein des prisons (Forest, Saint-Gilles et Berkendael) de Bruxelles ou en nos bureaux. L'équipe, à partir de son expérience, a pointé une série de problématiques nécessitant la mise en place de projets particuliers.

Lors de la visite des familles à la prison, on constate un isolement de ces personnes lié à des sentiments de honte, de culpabilité et d'exclusion. Ces sentiments créent une forme de marginalisation de ces proches qui ont pourtant besoin d'aide. L'aménagement d'un espace accueil pour les familles, enfants au sein du Service tente de répondre à ce besoin de soutien et d'écoute. Chaque accueil peut éventuellement être un premier pas vers une demande de prise en charge individuelle de nature psycho-sociale.

Par ailleurs, peu de détenus ont accès en prison à des formations certifiantes et la demande dépasse largement l'offre. Le niveau de scolarisation est généralement très faible et les formations se doivent d'être adaptées. A cette fin, le Service a mis en place, en collaboration avec le Centre de formation professionnelle, ménagère et familiale des Femmes Prévoyantes Socialistes de Bruxelles, l'Ecole de Promotion sociale ainsi qu'avec les directions des prisons de Bruxelles, des modules de formation en informatique, en cuisine, en français langue étrangère (prison de Berkendael) ainsi que récemment l'organisation d'une formation au Certificat d'études de base (prison de Saint-Gilles). Toutes ces formations ont pour finalité d'offrir au détenu les meilleures chances de réinsertion sociale possibles par l'obtention d'un certificat officiel mais aussi de permettre de rêver l'avenir à l'intérieur de la prison et aussi de canaliser son énergie sous une forme constructive.

Un autre problème fondamental constaté sur le terrain est le manque de communication entre deux mondes disjoints : celui des victimes et celui des détenus. Chacun se représente l'autre sous une forme stéréotypée, ce qui ne permet pas l'évolution des mentalités. Restaurer une forme de communication peut permettre de sensibiliser chacun au vécu de l'autre sous la forme du respect. Ceci est un des objectifs de la Justice Réparatrice et c'est dans cette optique que le Service a créé en collaboration avec la Consultante en Justice réparatrice de la prison de Forest et la Section d' « Aide aux Victimes » de l'asbl un journal dans lequel s'insèrent des articles écrits tant par des victimes que par des détenus au sujet du vécu de chacun. Ce journal « **Jonctions** » est distribué à l'intérieur de la prison mais aussi dans la section *Victimes* de l'asbl.

Ces quelques problématiques soulevées sont significatives, et leur nombre est bien évidemment plus conséquent, mais seul le travail en réseau misant sur la complémentarité des services ainsi que des moyens budgétaires suffisants permettraient d'y répondre de manière adéquate.

Il faut souligner que toute action en milieu carcéral rencontre rapidement ses limites du fait de la surpopulation et de toutes les tensions qui en résultent sous la forme de l'angoisse, de l'agressivité voire du désespoir.

A lire et à débattre...

